

Opération d'intérêt National

Massy-Palaiseau-Saclay-Versailles-Saint Quentin-en-Yvelines :

Le point de vue de l'AGPV

Début 2006, l'Etat a décidé de créer une opération d'intérêt national sur 49 communes de l'Essonne et des Yvelines, situées autour du Plateau de Saclay, dont Versailles. A l'initiative de l'AGPV, plus de 40 associations locales directement concernées se sont alors regroupées en un collectif de réflexion : COLOS, coordonné par Gérard Delattre (Chargé de mission de l'Union régionale Île-de-France Environnement-IDF), afin de faire entendre leur point de vue. C'est ainsi qu'elles ont participé au concours international d'idées lancé par l'Etat.

Le jury, présidé par Jean-Martin Folz, a distingué le projet de COLOS et de ses bureaux d'études partenaires (Magerand, Bailly, Aliséa) en lui desservant une mention spéciale, remise au Collège de France le 19 novembre 2007 en présence de Valérie Pécresse, Ministre de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

Nous reprenons et complétons ci-dessous des éléments d'un communiqué publié dans « Liaison », bulletin mensuel de IDFE.

Quels sont les objectifs de l'AGPV au sein de COLOS ?

Dès sa création, en juin 2006, le collectif, composé de l'Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay (UASPS), des Amis du Grand Parc de Versailles (AGVP) et de l'Union des amis du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (UAPNR) a annoncé son principal objectif : « *la sauvegarde et la mise en valeur des paysages ruraux qui subsistent sur le territoire de l'OIN, en préservant en particulier les activités agricoles et le patrimoine bâti et paysager* ». L'AGPV, association de défense de l'environnement agréée pour les Yvelines, est particulièrement concernée, car une vingtaine de communes de l'OIN sont situées en totalité ou en partie sur le Grand Parc historique.

Le projet présenté.

Le règlement du concours posait notamment quatre conditions à la participation :

- Passer par un bureau d'études spécialisé,
- Choisir 2 thèmes sur les quatre proposés (pôle scientifique, patrimoine et ressources naturelles, conception mode de vie/mode de ville, image et visibilité internationale),
- Prendre en compte la création de 150 000 logements et 100 000 emplois,
- Créer un Transport en commun en site propre (TCSP) traversant le plateau de Saclay entre Massy et Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le but de la participation de COLOS, coordonnée par Jacques de Givry, vice-président de l'AGPV, a été de s'intégrer à la démarche du concours d'idées pour officiellement en contester les perspectives d'urbanisation et proposer dans un esprit constructif un mode de développement durable tenant compte de l'expérience de terrain des associations et des aspirations des habitants qu'elles représentent.

COLOS a choisi les 2 thèmes « Patrimoine... » et « Mode de vie... ». Il a placé au centre de son projet la préservation du maximum de terres agricoles sur le plateau de Saclay afin de garder en Île-de-France une agriculture péri-urbaine réactive à la hausse du prix des transports et aux changements climatiques. Dans cette optique de sécurité alimentaire, et bien que l'OIN concerne 49 communes, COLOS s'est concentré sur le plateau de Saclay lui-même qui est désigné comme le cœur de cible de l'opération.

COLOS a été amené après analyse à réduire la création de logements à 50 000 sur l'ensemble du territoire de l'OIN. De même l'implantation du TCSP entre Polytechnique et Saint-Quentin a fait l'objet de contre-propositions moins pénalisantes. Rappelons qu'un « site propre » entraîne, outre la consommation et la déstructuration d'espaces agricoles utiles, l'urbanisation quasi inéluctable à terme le long de son parcours et que, pour cette raison, COLOS en rejette le principe.

Et maintenant ?

La concertation institutionnalisée (définie dans le Protocole de la Concertation, du 18 juin 2007) va commencer après les élections municipales de mars 2008. Elle devrait d'abord porter sur la définition des besoins réels de la Recherche dont le développement est donné comme la justification même de l'OIN.

En fonction de ces besoins, le projet d'évolution du territoire pourra être défini. Cette évolution devra être conduite avec cohérence, en commençant par faire fonctionner ce qui existe : réorganiser et

financer la Recherche, moderniser les transports en commun (Lignes B et C du RER), fluidifier le RD 36 (mini-tunnels, tout en restant à deux voies ; covoiturage institutionnel), développer un réseau de liaisons nord-sud légères (navettes, circulations douces), restaurer/compléter le réseau hydraulique du Plateau et des vallées limitrophes, veiller à ce que les « retombées » de l'OIN sur la Plaine de Versailles et la Vallée de Chevreuse ne dégradent pas leur cadre de vie, et que toutes les opportunités de mise en valeur patrimoniale soient bien saisies (la Grande Perspective de Versailles en fait évidemment partie...).